

		Meilleures techniques disponibles	Applicabilité	Compatibilité du site - justifications	Conformité du site avec les conclusions sur les MTD
<b>5. CONCLUSIONS SUR LES MTD POUR LE TRAITEMENT DES DECHETS LIQUIDES AQUEUX</b>					
Sauf indication contraire, les conclusions sur les MTD présentées dans la section 5 s'appliquent au traitement des déchets liquides aqueux, en plus des conclusions générales sur les MTD de la section 1.					
<b>5.1 Performances environnementales globales</b>					
MTD 52	Afin d'améliorer les performances environnementales globales, la MTD consiste à surveiller les déchets entrants, dans le cadre des procédures d'acceptation préalable et d'acceptation des déchets (voir la MTD 2).				
	<b>Description</b>		<b>Applicabilité</b>		
	Surveillance des déchets entrants en ce qui concerne: — la biodégradabilité [par exemple, DBO, rapport DBO/DCO, essai de Zahn et Wellens, potentiel d'inhibition biologique (inhibition des boues activées, par exemple)], — la capacité de désémulsion, par exemple au moyen d'essais en laboratoire.		Non applicable au site	Avant leur arrivée sur site, les matières non pelletables (teneur en eau supérieure au seuil de liquidité) suivront également la procédure d'acceptation préalable des déchets comprenant la fourniture par le producteur du déchet : des résultats physico-chimiques dont les paramètres analysés correspondent aux critères d'admission sur le site.	
<b>5.2 Emissions dans l'air</b>					
MTD 53	Afin de réduire les émissions atmosphériques de HCl, de NH3 et de composés organiques, la MTD consiste à appliquer la MTD 14d et à recourir à une ou plusieurs des techniques indiquées ci-dessous.				
	<b>Technique</b>	<b>Description</b>	<b>Applicabilité</b>		
	a. Adsorption	Voir la section 6.1.	Non applicable au site	A leur arrivée sur le site, ces matières seront pompées et dirigées par canalisations étanches vers un bassin de déshydratation <b>non couvert</b> qui sera situé au Sud-Ouest du site. La capacité de stockage de produits humides au sein de ce bassin sera de 3 000 m³ BA02.	
	b. Biofiltre				
	c. Oxydation thermique				
	d. Épuration par voie humide				
	Tableau 6.10				
	Niveaux d'émission associés à la MTD (NEA-MTD) pour les émissions atmosphériques canalisées de HCl et de COVT résultant du traitement des déchets liquides aqueux		Non applicable au site	Le procédé consiste à égoutter (ou essorer) les boues pour les passer d'une siccité de 10% à plus de 30% en créant des andains de séchage (ou d'essorage).	
	Paramètre	Unité	NEA-MTD (1) (Moyenne sur la période d'échantillonnage)	Non applicable au site	Les polluants contenus dans les boues de curage sont généralement constitués des métaux et des hydrocarbures.
	Chlorure d'hydrogène (HCl)	mg/Nm³	1-5	Non applicable au site	En raison de leur nature (matériaux déposés en fond de cours d'eau ou retenues d'eau), les boues sont impactées principalement par des substances lourdes, non volatiles, faiblement miscibles à l'eau et avec un fort pouvoir d'adsorption sur la matière organique. En effet, les substances avec une forte solubilité impactent le milieu eau et non le milieu sédiment. De même, les substances présentant une densité inférieure à 1 (hydrocarbures légers par exemple) flottent sur l'eau.
	COVT		3-20 (2)	Non applicable au site	
	(1) Ces NEA-MTD ne s'appliquent que lorsque la substance concernée est pertinente pour le flux d'effluents gazeux, d'après l'inventaire mentionné dans la MTD 3.				
	(2) Lorsque la charge polluante est inférieure à 0,5 kg/h au point d'émission, la valeur haute de la fourchette est de 45 mg/Nm³.		Non applicable au site	Sur la base de ces éléments, la <b>décantation des sédiments pollués sur le site de Terbis n'entraînera pas d'émission atmosphérique par volatilisation</b> . De ce fait, Terbis ne prévoit pas la mise en place d'une technique de traitement des émissions atmosphériques pour ces boues.	
	La surveillance associée est indiquée dans la MTD 8.				